

Modifier compte rendu plainte

Par question_juridique1, le 03/09/2017 à 13:55

Bonjour,

Suite au vol d'une affaire je me suis rendu au commissariat.

On m'a conseillé de faire une pré-plainte en ligne pour éviter plusieurs heures d'attente. Ne recevant pas de réponse, je suis retourné au commissariat ou j'ai attendu (longtemps) avant de rencontrer l'agent dans un bureau à qui j'ai proposé de reprendre ma pré-plainte pour gagner du temps.

Il m'a posé quelques questions, a imprimé une plainte et m'a demandé de la signer. J'ai demandé de la lire, il a dit que c'était exactement ce que j'avais déclaré dans ma préplainte.

J'ai donc insisté en proposant de sortir la lire dans la salle d'attente pour ne pas lui faire perdre du temps, il a refusé et m'a demandé de lire rapidement.

J'avais à peine commencé quand il m'a redemandé de signer avec impatience car il n'avait pas le temps et beaucoup de gens attendaient.

Intimidé et faisant confiance que c'était la même chose que la pré-plainte, j'ai signé.

Le soucis : Je me suis rendu compte après qu'il avait rajouté des détails concernant l'affaire volée que je n'ai pas dit et qui ne sont pas justes.

Je veux corriger cela.

Peuvent-ils corriger un PV au commissariat?

dois je aller les voir ou bien contacter le procureur par courrier ?

Puis je mentionner que c'est probablement une mauvaise compréhension de la part de l'agent ? (encore faut-il qu'ils me le permettent au commissariat).

Merci.